



# DÉCISION

## LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

**Décision n° 001246 portant attribution du marché alloti n° 2024-000010 relatif au désamiantage et à la déconstruction d'un bâtiment préfabriqué afin d'aménager un parking de stationnement**

Publié le 7 novembre 2024

Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut par délégation prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 par laquelle en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire afin de lui permettant d'agir en son nom et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services, travaux.

Vu, la procédure de consultation adaptée ouverte passée en application du 1° de l'article R 2123-1 et de l'article R2123-4 du Code de la Commande Publique aux fins de réaliser des travaux de désamiantage et de déconstruction d'un bâtiment préfabriqué afin d'aménager un parking de stationnement.

Vu, l'avis d'appel public à la concurrence n° 24-101551 publié le 6 septembre 2024 sur le site du BOAMP.

Vu, offres présentées le 24 avril 2023 par les quatre opérateurs économiques détaillés ci-après :

	Raison sociale	Adresse	Lots
1	VALGO	72 RUE ARISTIDE BRIAND 76650 PETIT COURONNE	1
2	CASTELNAU BATIMENT TRAVAUX PUBLICS	40 RUE DE LA BRUYERE 83170 BRIGNOLES	2
3	MJK DESAMIANPAGE	41 AVENUE DU LUXEMBOURG 13140 MIRAMAS	1 et 2
4	PROVENCE DEPOLLUTION	23 ROUTE DE L'ESCALE - ZI DE SIGNARGUES 30390 DOMAZAN	1
5	SNADEC ENVIRONNEMENT	61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE 06801 CAGNES SUR MER	1
6	SAS DESAMIANPAGE FRANCE DEMOLITION	QUARTIER DU DOURD RD8N ZI PLAINE DE JOUQUES 13420 GEMENOS	1
7	COLAS FRANCE - SRMV	308, CHEMIN DE PATRIS 84200 CARPENTRAS	2
8	SAS AMOURDEDIEU	59 Chemin d'Ansouis à la Tour d'Aigues CAMPAGNE BEAUVAIS 84240 ANSOUIS	2
9	SOLEIL CONSTRUCTION	229 D CHEMIN DU MAS ROUGE 30390 ARAMON	2
10	ISOLEA	2 AVENUE DES ARTISANS - ZAC DU ROUBIAN 13150 TARASCON	1
11	SARL ARVI TRAVAUX	CHEMIN DU SARRET 13590 MEYREUIL	1
12	LES COMPAGNONS DE L'ENVIRONNEMENT	2045 ROUTE DE BEAUDINARD 13400 AUBAGNE	1

Accusé de réception en préfecture  
084-218440034 - 2024-07-11-15-14  
Date de télétransmission : 07/11/2024  
Date de réception préfecture : 07/11/2024

Vu, le rapport d'analyse des offres portant notation et classement des offres détaillé ci-après :

• **Lot n° 1 : Travaux de Désamiantage**

Raison sociale	Note pondérée pour les critères...		Note	Classement
	Technique	Prix		
VALGO	9,60	6,64	16,24	5
MJK DESAMANTAGE	9,20	10,00	19,20	1
PROVENCE DEPOLLUTION	9,20	7,33	16,53	4
SNADEC ENVIRONNEMENT	9,20	6,30	15,50	6
SAS DESAMANTAGE FRANCE DEMOLITION	8,10	9,03	17,13	3
ISOLEA	9,60	3,57	13,17	7
SARL ARVI TRAVAUX	9,60	0	9,60	8
LES COMPAGNONS DE L'ENVIRONNEMENT	9,20	9,36	18,56	2

• **Lot n° 2 : Travaux de Déconstruction**

Raison sociale	Note pondérée pour les critères...		Note	Classement
	Technique	Prix		
SARL CASTELNAU BATIMENT TRAVAUX PUBLICS	9,60	6,74	16,34	4
MJK DESAMANTAGE	7,60	9,98	17,58	3
COLAS FRANCE - SRMV	9,60	10,00	19,60	1
SAS AMOURDEDIEU	9,00	9,83	18,83	2
SOLEIL CONSTRUCTION	9,20	0	9,20	5

Vu, l'avis de la Commission de des Marchés Passés selon la Procédure Adaptée en date du 17 mai 2023.

**Considérant**, que la Commission de des Marchés Passés selon la Procédure Adaptée a proposé d'attribuer le lot n° 1 du marché à MJK DESAMANTAGE et le lot n° 2 à COLAS FRANCE - SRMV.

# DÉCIDE


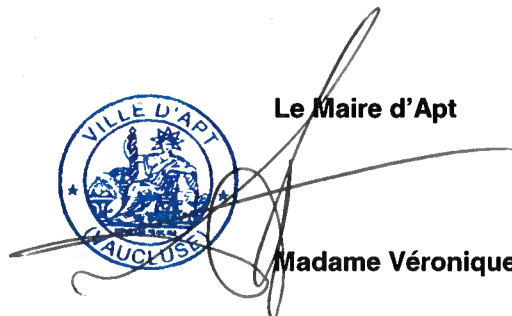
**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Lot n° 1 du marché n° 2024-000010 relatif aux travaux de Désamiantage est attribué à MJK DESAMANTAGE pour un montant de 93 915,00 € HT, soit 112 698,00 € TTC.

**Article 2 :**

Le Lot n° 2 du marché n° 2024-000010 relatif aux travaux de déconstruction est attribué à COLAS FRANCE - SRMV pour un montant de 29 000,00 € HT, soit 34 800,00 € TTC.

Fait à APT, le jeudi 7 novembre 2024

  
Le Maire d'Apt  
  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20241107-001246-AR  
Date de télétransmission : 07/11/2024  
Date de réception préfecture : 07/11/2024